



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-013-2022-09

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2022-09-02-00004 - Décision portant délégation de pouvoir pour la présidence du Comité social et économique (1 page)

Page 3

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-09-02-00004

Décision portant délégation de pouvoir pour la  
présidence du Comité social et économique

## DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

### **Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

- Vu l'article L. 2315-23 du Code du travail ;
- Vu les articles 1.3 et 2.1.6.3 de l'accord du 23 novembre 2020 portant reconnaissance d'une Unité Économique et Sociale, et de mise en place d'un Comité Social et Économique unique et de représentants de proximité.

### **Décide :**

Sur proposition du directeur général,

- 1) de donner délégation de pouvoir à Mme Françoise GUERIN, Directeur général adjoint RH & RSE pour présider, conformément aux textes qui les régissent :
  - le Comité social et économique (CSE) de l'UES CCI Paris Île-de-France,
  - la Commission Économique (CE),
  - la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Dans le cadre de cette délégation, Mme Françoise GUERIN veille à la bonne application de la réglementation en vigueur et prend toutes les mesures utiles pour assurer un fonctionnement optimal du CSE et de ces commissions, étant entendu que la CCIR Paris Île-de-France met à sa disposition tous les moyens nécessaires.

- 2) de donner délégation à Mme Françoise GUERIN, Directeur général adjoint RH & RSE pour me représenter, conformément aux textes qui les régissent, au sein de :
  - la Commission Formation,
  - la Commission Activités Sociales et Culturelles,
  - la Commission information et aide au logement,
  - la Commission Égalité professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement, Diane AUSSÉDAT, directeur, adjoint au DGA Ressources humaines & RSE, reçoit délégation dans les mêmes conditions.

La présente délégation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de mon mandat.

Fait à Paris, le 2 septembre 2022

Signé

Dominique RESTINO